

## **DELIBERATION DD2026\_073**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

**LE 23 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

| Nombre de membres du conseil |    |
|------------------------------|----|
| en exercice                  | 82 |
| Présents                     | 73 |
| Votants                      | 80 |
| Pouvoirs                     | 7  |

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

### **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS LES STRUCTURES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **PRESENTS :**

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. PIERRE NADAL, M. SERRE

#### **POUVOIR(S) :**

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme CASTAGNEDE

M. MOSSION donne pouvoir à M. MARTIN

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

M. TALLET donne pouvoir à M. SEGUY

M. WEBER donne pouvoir à Mme MARRACHE

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX DANS LES STRUCTURES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales.

**Considérant que** le développement économique est une compétence obligatoire du Grand Périgueux.

**Qu'**afin de parvenir à créer plus d'activités et d'emplois, la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux agit en complémentarité avec différentes structures dont l'action est favorable au développement économique du département ou de l'agglomération, structures au sein desquelles elle est représentée.

**Qu'**il convient donc de désigner les représentants de l'agglomération dans ces structures.

### **1. ADI, l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine**

**Considérant que** depuis 2001, le Grand Périgueux est adhérent à l'agence de développement et d'innovation de la Région Nouvelle Aquitaine.

**Que** cette agence est un outil essentiel de la politique économique de la Région. Elle est structurée autour de :

- l'accompagnement des projets de transformation des entreprises,
- l'attractivité et la prospection d'entreprises extérieures à la région, françaises et étrangères,
- l'animation de réseaux régionaux : clusters, pôles de compétitivité,
- la mise en place de plans territoriaux, notamment pour les bassins d'emploi les plus fragiles.

**Que** le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire dans cette structure qu'il convient de désigner.

### **2. French Tech Périgord**

**Considérant que** créée en février 2021 sous l'impulsion du Grand Périgueux et du Conseil Départemental, accompagnés par la Chambre Économique, la CAB et le Syndicat Mixte Périgord Numérique, l'association French Tech Périgord Valley développe son champ d'action et ses activités autour d'un programme opérationnel porté par les entreprises, des startups du territoire, des associations ou encore des structures d'aide à la création d'entreprise comme la pépinière Cap@cités.

**Que** cette communauté souhaite donner de la visibilité à leurs activités, attirer des startups, de nouvelles compétences sur l'innovation et contribuer à l'attractivité du territoire grâce à l'obtention du label French Tech.

**Que** le Grand Périgueux dispose d'un représentant qu'il convient de désigner.

### **3. Digital Valley**

**Considérant que** l'association Digital Valley a pour mission d'aider les entreprises du territoire dans leur transformation numérique et leurs projets d'innovation personnalisés et des ressources avancées pour aider chaque organisation à relever les défis technologiques.

**Que** l'association a été lancée à l'initiative du Grand Périgueux qui est parti d'un constat du besoin de l'accompagnement des entreprises de Dordogne autour de ces sujets. Conçu comme outil de structuration et d'accompagnement des entreprises locales, notre pôle Digital Valley est situé au cœur du territoire, à l'espace Aliénor à Périgueux.

**Que** le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire dans cette structure.

#### **4. Pays' en Graine**

**Considérant que** le Pays' en Graine a pour objet d'accompagner la mise en œuvre de projets agricoles durables en priorité en Agriculture Biologique. Pour cela, elle coordonne, anime et gère un espace test agricole constitué de lieux tests répartis sur le territoire Périgourdin.

**Que** l'objet de cette association est d'accompagner la mise en œuvre de projets agricoles durables, en agriculture bio et de permettre aux porteurs de projets agricoles de tester, valider, créer, dans un cadre sécurisé, selon le modèle des couveuses d'entreprises.

**Que** le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant dans cette structure qu'il convient de désigner

#### **5. Le Grand Réseau Néo-Aquitain des Pépinières d'entreprises (GRAPE)**

**Considérant que** depuis 2009, date d'ouverture de la pépinière d'entreprises Cap@cités, l'agglomération est adhérente au RAPE (devenu le GRAPE) afin de bénéficier des échanges et expériences des pépinières du territoire, de participer à des actions de communication et de promotion communes (participation à des salons aquitains, blog, annuaire...) et de bénéficier des programmes de formations entièrement financés par la Région Nouvelle Aquitaine et réservés aux entreprises hébergées en pépinière, aux responsables et aux animateurs de pépinières.

**Qu'un** programme de formation des équipes des pépinières et des entreprises hébergées est organisé.

**Qu'un** renforcement de la communication sur les pépinières est également prévu.

**Que** le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant dans cette structure.

#### **6. La Maison de la Nouvelle-Aquitaine**

**Considérant qu'en** septembre 2017, le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine a mis en place la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris. Cette association a pour objet le développement, la valorisation et la promotion à Paris, du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine, de ses acteurs, de ses activités dans les secteurs économique, touristique, gastronomique, culturel, scientifique et universitaire.

**Que** grâce à huit salles de réunion, un hall événementiel et un dispositif permanent de promotion touristique, elle joue un rôle de :

- Centre d'affaires et d'animation économique pour offrir à Paris de aux entreprises et aux acteurs socio-professionnels du territoire, dans le cadre événementiel, de rencontres ou lors d'organisation d'opérations de promotion et communication.
- Vitrine du tourisme, des savoir-faire, de la culture et activités d'animations événementielles ayant pour but de faire rayonner les destinations et filières d'excellence constituant l'identité de la Nouvelle-Aquitaine,
- Centre de ressources afin de favoriser le développement de la Nouvelle-Aquitaine et de ses projets, auprès des pouvoirs publics, économiques, médiatiques.

**Que** ces prestations sont gratuites pour les collectivités adhérentes et à jour de leur cotisation.

**Que** le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire dans cette structure qu'il convient de désigner

## **7. Initiatives Périgord**

**Considérant qu'**Initiatives Périgord est une association de prêt d'honneur aux créateurs, repreneurs d'entreprises, créée en 1998, dont le but est le soutien à la création d'entreprises en Dordogne en :

- consentant des prêts d'honneur : 11 000 € par projet en moyenne,
- mettant en place un parrainage des créateurs par des chefs d'entreprises confirmés.

**Que** le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire dans cette structure qu'il convient de désigner.

## **8. Périgord Développement**

**Considérant que** Périgord Développement est une association créée en 2005 pour détecter des projets de développement économique exogènes et l'implantation d'activités économiques en Dordogne notamment par le biais de participation à différents salons nationaux.

**Que** les membres de cette structure sont le Conseil régional, le Conseil départemental, les 3 chambres consulaires et 10 structures intercommunales, dont la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux.

**Que** le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant dans cette structure qu'il convient de désigner.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux dans les structure en faveur du développement économique suivants :

- ✓ **ADI, l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine**

FAURE Claudine

- ✓ **French Tech Périgord**

FAURE Claudine

✓ **Digital Valley**

FAURE Claudine

✓ **Pays' en Graine**

| Titulaire      | Suppléants      |
|----------------|-----------------|
| BRIZARD Gaëtan | ROLLAND Yannick |

✓ **Le Grand Réseau Néo-Aquitain des Pépinières d'entreprises (GRAPE)**

| Titulaire      | Suppléants      |
|----------------|-----------------|
| FAURE Claudine | PAUTARD Anthony |

✓ **La Maison de la Nouvelle-Aquitaine**

AMELIN Jean Louis

✓ **Initiatives Périgord**

FAURE Claudine

✓ **Périgord Développement**

| Titulaire      | Suppléants        |
|----------------|-------------------|
| FAURE Claudine | AMELIN Jean-Louis |

**Adoptée à l'unanimité.**

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| Délibération publiée le 04/05/2026                           | Pour extrait conforme         |
| Délibération certifiée exécutoire<br>à compter du 04/05/2026 | Périgueux, le 04/05/2026      |
| Le secrétaire de séance<br>Pascal PROTANO                    | Le Président<br>Jacques AUZOU |

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 024-200040392-20260423-DD2026\_073-DE

